

Province du  
Brabant Wallon

Arrondissement  
de Nivelles

Commune  
1450 CHASTRE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL  
A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

CONSEIL DU 23 juin 2020

Présents : VERHOEVEN Geoffrey, Président du Conseil  
CHAMPAGNE Thierry, Bourgmestre  
HENKART Thierry, COLIN Stéphane, BRISON Christine,  
DISPA Pascal, Echevins  
COLOT Jacqueline, Présidente du CPAS  
JOSSART Claude, ~~CORDY Michel~~, ~~PIERRE Michel~~, THIRY Jean-Marie,  
CARDOEN Frédéric, BABOUHOT Philippe, RYCKMANS Hélène, BERNY  
Louis, ZOUGAGH Hicham, DEWITTE Nicolas, LEFRANCQ Bérengère,  
FERRIERE Anne, FOCROULLE Jacqueline, Conseillers communaux  
THIBEAUX Stéphanie, Directrice générale

**Objet: Service Citoyen - Adhésion à la charte - Approbation/ag**

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

- Vu l'appel aux pouvoirs locaux de la Plateforme du Service Citoyen ;
- Considérant l'intérêt de faire la promotion du Service Citoyen auprès des jeunes Chastrais (18-25 ans) comme une expérience d'émancipation utile et un tremplin vers une formation ou un métier ;
- Considérant l'importance d'encourager auprès de la jeunesse : la citoyenneté, le sens du devoir et la participation à une société solidaire ;
- Considérant la possibilité d'accueillir gratuitement un jeune en Service Citoyen pour renforcer le Service de Cohésion Sociale, notamment sur les activités sportives en rue ;
- Considérant la Charte d'adhésion au Service Citoyen qui proclame le soutien des autorités communales à la mise en place progressive d'un Service Citoyen plus institutionnalisé en Belgique ;
- Considérant qu'aucun budget ne doit donc être engagé en ce but ;
- Après en avoir débattu et en toute connaissance de cause ;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1er :** d'approuver et signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen et de pouvoir accueillir un jeune en Service Citoyen au sein de l'Administration Communale.

Cette charte est ci-après retranscrite dans son intégralité :

**CHARTÉ**

**UN SERVICE CITOYEN POUR TOUS LES JEUNES**

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CHASTRE**

Notre commune soutient la création d'un Service Citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique. Le Service Citoyen transmet aux jeunes l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

Nous nous accordons et soutenons ensemble les Principes fondamentaux suivants :

**Une vraie étape de vie**

Le Service Citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

**Un Service Citoyen accessible à tous les jeunes**

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

**Au service de missions d'intérêt général**

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

**Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture**

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

**Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel**

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

**Un temps reconnu et valorisé**

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, etc.)

**Un dispositif fédérateur**

Soutenu et mis en oeuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en oeuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...

**Sur base de ces Principes fondamentaux, nous nous mobilisons pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique.**

**Article 2 :** Que la promotion du Service Citoyen et le tutorat du jeune accueilli sera réalisé par l'éducatrice de rue, en partenariat avec les partenaires Jeunesse de la commune.

**Article 3 :** de transmettre la présente décision pour information et suite voulue: - à Madame Alice Govaerts, Educatrice de rue,  
- à Madame Katarina Patriarche, Responsable des Ressources Humaines,  
- à Monsieur Maxime Ronveaux, Chargé de la Campagne aux Communes au sein de la Plateforme du Service Citoyen.

**Par le Conseil:**

**La Directrice générale  
THIBEAUX Stéphanie**

**Le Président  
VERHOEVEN Geoffrey**

**Pour extrait conforme  
Délivré le 24 juin 2020.**

**La Directrice générale,**

**Le Bourgmestre,**

**THIBEAUX Stéphanie**

**CHAMPAGNE Thierry**

